



2 bis, avenue Pierre de Coubertin
38170 Seyssinet-Pariset

Spineway

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Spineway

Société anonyme
RCS : Lyon n°484 163 985

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société Spineway,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Spineway relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Changement de méthode » de la note 1 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose les incidences du changement de méthode comptable induit par la première application du règlement ANC 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Comme indiqué dans le paragraphe « Frais de recherche et de développement » de la note 1 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels, les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsque l'ensemble des critères d'activation prévus par les règles et principes comptables français sont respectés. Nous avons vérifié la conformité de la méthode retenue par la société avec les règles et principes comptables français pour déterminer les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement, nous avons apprécié le caractère raisonnable des modalités d'évaluation de ces frais, notamment, les prévisions d'activité et de profitabilité ainsi que les modalités retenues pour l'amortissement des frais de développement. Nous nous sommes assurés que le paragraphe « Frais de recherche et de développement » de l'annexe aux comptes annuels fournit une information appropriée.
- Comme indiqué dans le paragraphe « Immobilisations financières » de la note 1 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation et les créances rattachées aux participations sont évalués à leur coût d'acquisition. Ils sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour dépréciation pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes, dans le cas où cette dernière est inférieure à la valeur nette comptable. Nous avons apprécié le caractère raisonnable des modalités d'évaluation des immobilisations financières, notamment au regard des informations fournies dans le paragraphe « Participation IMS » de la note « Faits caractéristiques » de l'annexe aux comptes annuels. Nous nous sommes assurés que le paragraphe « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels fournit une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des

lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Seyssinet Pariset, le 18 mars 2026

DocuSigned by:
Bertrand CELSE
9E121A49E74144D...

Bertrand Celse

Associé

Bilan Actif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement	1 353 243	777 321	575 922	612 598
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	155 819	127 581	28 238	59 871
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	12 500	12 500		
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes	1 935 404		1 935 404	1 694 939
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	196 376	79 701	116 674	117 093
	Installations tech., mat. et outillage indus.	393 404	244 189	149 215	206 319
	Autres immobilisations corporelles	244 716	220 326	24 390	35 607
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
Participations	11 546 705	468 779	11 077 926	11 077 926	
Créances rattachées à des participations	7 829 725	3 747 482	4 082 242		
Titres imm. de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	44 821		44 821	40 051	
Total de l'actif immobilisé (III)	23 712 711	5 677 880	18 034 831	13 844 404	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements	29 816		29 816	19 464
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises	1 657 465	340 241	1 317 224	1 057 461
	Avances et Acomptes versés sur commandes				274 316
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	2 992 440	24 524	2 967 915	6 216 592
	Autres créances	206 849		206 849	288 812
	Charges constatées d'avance	75 575		75 575	149 684
	Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement					
Actions Propres					
Autres titres					
Instruments financiers et jetons détenus					
Disponibilités	1 323 555		1 323 555	3 193 793	
Total de l'actif circulant (IV)	6 285 701	364 765	5 920 936	11 200 122	
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VII) Actif	163 834		163 834	
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	30 162 246	6 042 645	24 119 601	25 044 526	

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 71 089)	71 089	57 585
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	20 953 594	29 403 241
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	33 955	33 955
	Réserves statutaires ou contractuelles		4 150 560
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	(682 831)	(13 174 203)	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres (I)	20 375 807	20 471 138
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	171 477	3 537
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (II)	171 477	3 537
DETTES (I)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		137 500
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 501 801	1 626 903
	Emprunts et dettes financières divers (2)	9 396	9 396
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	823 752	1 020 663
	Dettes fiscales et sociales	1 220 435	1 102 902
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	(90)	(90)	
Autres dettes	17 022	353 102	
Produits constatés d'avance (1)			
	Total des dettes (III)	3 572 316	4 250 377
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		319 474
	TOTAL PASSIF (I à IV)	24 119 601	25 044 526
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(682 831)	(13 174 203)
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	2 072 316	2 750 377
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025		31/12/2024	
		12 mois	% C.A.	12 mois	% C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	3 010 333	43,60	4 405 329	57,43
	Production vendue	3 893 786	56,40	3 265 903	42,57
	Montant net du chiffre d'affaires	6 904 119	56,40	7 671 232	42,57
	Production stockée				
	Production immobilisée	356 486	5,16	201 000	2,62
	Subventions	20 500	0,30		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	270 609	3,92	452 439	5,90
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits	29 780	0,43	6 351	0,08
	Total des produits d'exploitation	7 581 494	109,81	8 331 022	108,60
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	1 115 061	16,15	1 165 398	15,19
	Variation de stock	(331 783)	-4,81	69 013	0,90
	Achats de matières et autres approvisionnements	70 411	1,02	165 677	2,16
	Variation de stock	(10 352)	-0,15	63 610	0,83
	Autres achats et charges externes	2 953 437	42,78	2 527 121	32,94
	Impôts, taxes et versements assimilés	102 147	1,48	122 903	1,60
	Salaires	2 546 624	36,89	2 743 036	35,76
	Cotisations sociales	1 117 623	16,19	1 155 745	15,07
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements	366 195	5,30	389 404	5,08
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			353 376	4,61
	Dotations aux provisions	4 334	0,06	1 370	0,02
	Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées				
Autres charges	530 831	7,69	44 108	0,57	
	Total des charges d'exploitation	8 464 529	122,60	8 800 761	114,72
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(883 035)	-12,79	(469 739)	-6,12
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS	De participation			(2)	-0,00
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé			130 658	1,70
	Autres intérêts et produits assimilés	53 761	0,78	210	0,00
	Reprises sur dépréciations et provisions	10 154 555	147,08	1 679	0,02
	Différences positives de change	139	0,00		
	Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie					
	Total des produits financiers	10 208 454	147,86	132 546	1,73
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	189 476	2,74		
	Intérêts et charges assimilées	9 863 960	142,87	2 452 597	31,97
	Différences négatives de change	1 084	0,02	6 218	0,08
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie				
	Total des charges financières	10 054 519	145,63	2 458 815	32,05
	RESULTAT FINANCIER	153 935	2,23	(2 326 269)	-30,32
	RESULTAT COURANT avant impôts	(729 100)	-10,56	(2 796 008)	-36,45
	Produits exceptionnels				
	Charges exceptionnelles			10 465 887	136,43
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	0		(10 465 887)	-136,43
	Participation des salariés aux résultats			(87 693)	-1,14
	Impôts sur les bénéfices	(46 269)	-0,67		
	Total des produits	17 789 948	257,67	8 463 567	110,33
	Total des charges	18 472 779	267,56	21 637 770	282,06
	RESULTAT DE L'EXERCICE	(682 831)	-9,89	(13 174 203)	-171,74

Règles et Méthodes Comptables

1 - Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SPINEWAY SA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 24 119 601 euros et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -682 831 euros. Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes le 17 février 2026.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant une période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-dessous font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général dans sa version issue du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers et conformément aux hypothèses de base .:

- continuité d'exploitation

L'activité de Spineway induit un besoin en fonds de roulement important lié aux délais d'encaissements des créances clients, établissements de santé en France et distributeurs hors France, et un niveau de stocks élevé rendu nécessaire par la disponibilité des gammes d'implants.

La continuité d'exploitation 2026 est ainsi basée sur :

- Le niveau de trésorerie à la clôture qui s'élève à 1.3 M€ ;
- Le budget de trésorerie découlant du budget annuel de la Société ;
- La capacité de la Société de mobiliser si besoin des financements complémentaires.

La société applique le règlement ANC no 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

Règles et Méthodes Comptables

- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Changement de méthode :

La société a appliqué le nouveau règlement, ANC n°2022-06, à compter du 1er janvier 2025. L'analyse des impacts liés à l'application du nouveau Plan Comptable Général n'a pas mis en évidence d'incidence significative sur les capitaux propres à l'ouverture de l'exercice ni sur le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

En conséquence, voici les principales incidences liées au changement de PCG :

	Comptes 2024	Comptes 2025
Dépréciation des créances liées aux participations et pertes de change afférentes	<p>Dotations et reprises en résultat exceptionnelle via les comptes 687500 et 787500.</p> <p>Au 31/12/2024, le solde des créances dépréciées est 13 876 166.82€ (compte 296)</p>	<p>Dotations et reprises en résultat financier via les comptes 686500 et 786500 pour les dépréciations et en compte 686620 et 786620 pour les pertes de change.</p> <p>Au 31/12/2025, a été comptabilisé des reprises pour 10 154 554.53€, des dépréciation pour 25 870€ et une augmentation de la perte de change de 163 606€</p>
Arret de projets R&D	Charges exceptionnelles - compte 687100 - soit 97K en 2024	Charges de gestion courantes - compte 658 - soit 2K en 2025
Frais de procédure IMS, plan social...	Charges exceptionnelles diverses	Charges de gestion courantes - compte

Règles et Méthodes Comptables

	2024 : PSE et frais IMS : 316K	658
		En 2025 : destruction de stocks, indemnités diverses : 480 k

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Frais de développement : 3 à 5 ans
- * Frais d'enregistrement : 5 ans
- * Concessions, logiciels : 1 à 2 ans
- * Logiciel de gestion : 1 à 3 ans
- * Autres immobilisations incorporelles : 10 ans (brevets)
- * Mat tests/essais : 1 à 2 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 7 ans, dont kits d'instruments mis à disposition des clients
- * Matériel de démonstration : 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les frais d'agrément sont immobilisés lorsqu'il s'agit de l'acquisition de dossiers d'agréments déjà existants et détenus par des tiers.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations financières sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour dépréciation pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes, dans le cas où cette dernière est inférieure à la valeur nette comptable.

Stocks

Règles et Méthodes Comptables

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour dépréciation pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes, dans le cas où cette dernière est inférieure à la valeur nette comptable.

Les stocks sont composés principalement de marchandises destinées à la vente hormis un stock limité de matières premières que la société achète pour le compte de ses sous-traitants pour des questions réglementaires.

Lorsque qu'un stock mis au rebut (et déprécié à 100%) est effectivement détruit, la variation de stock est réaffectée en Autres Charges (658) afin de ne pas fausser la marge de l'entreprise.

Sur 2025, le montant de stock détruit et réaffecté en Autres Charges est de 326 208 €.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale diminuée, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation pour les ramener à leur valeur nette de réalisation estimée.

Les provisions pour dépréciations des créances clients sont déterminées sur la base :

- Des risques constatés sur les clients, en contentieux, en règlement judiciaire et en liquidation judiciaire (comptabilisation en dépréciation).

- D'une analyse au cas par cas de la situation de chaque client couplée à la situation des pays concernés.

Généralement, les créances clients entre 4 et 6 mois sont dépréciées à hauteur de 50% et celles supérieures à 6 mois sont dépréciées à hauteur de 100%.

Règles et Méthodes Comptables

Au 31 décembre 2025, les créances clients nettes représentent 2 966 023 euros.

Le montant total des clients douteux au 31 décembre 2025 s'élève à 24 524 euros entièrement dépréciés contre 40 944 euros au 31 décembre 2024.

Dettes financières

Au 31 décembre 2025, Spineway comptabilise un emprunt bancaire en cours de 1.5 M€. Il porte des intérêts au taux annuel de 5%.

Honoraires commissariat aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes afférents à la certification des comptes s'élève à 32 700 €.

Résultat exceptionnels

Selon l'article 513-5 nouveau du PCG, sont comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel.

La société n'a pas de produits et charges correspondant à cette définition au titre de 2025.

Résultat financier

Le résultat financier comprend des intérêts des emprunts bancaires, des provisions et reprises de provisions.

Au 31 décembre 2025, le résultat financier comprend l'abandon des créances rattachées aux participations Spine Innovations et Distimp pour 9 713 881€, montant qui avait été provisionné et déprécié à 100% en exceptionnel au 31 décembre 2024.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux du jour ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Règles et Méthodes Comptables

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Engagements de retraite

L'engagement de retraite est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel de l'entité française, la législation prévoyant que des indemnités soient versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

Les engagements à la clôture sont calculés sur la base du salaire des salariés à l'âge de la retraite et sur la base de l'ancienneté de chaque salarié à la clôture par rapport à son ancienneté à l'âge de la retraite.

Suite à la réforme des retraites applicable au 1^{er} septembre 2023, l'âge légal de départ en retraite est passé de 62 ans à 64 ans.

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Age de départ	64 ans - président 67 ans	64 ans - président 67 ans
Taux d'actualisation	3,96%	3,38%
Taux de croissance de salaires	0%	0%
Taux de charges sociales	44% cadres - 28 % employés	44% cadre - 28% employés
Table de mortalité	INSEE 2018-2020	INSEE 2016-2020

Le groupe n'attend pas de variation significative de ses engagements de retraite sur les prochaines années.

Indemnités de fin de carrière à verser (IFC + Ch.soc.) : 1 473 595 euros

Valeur probable des indemnités à verser : 1 162 709 euros

Valeur actuelle probable des indemnités à verser : 565 695 euros

Dette actuarielle : 246 873 euros

Frais de recherche et de développement

Règles et Méthodes Comptables

Les coûts sont immobilisés seulement si les projets initiés répondent aux critères suivants :

- Le projet ou process est clairement défini et les coûts afférents sont mesurés de façon fiable et identifiés clairement,
- La faisabilité technique est démontrée
- Le produit ou processus a de sérieuses chances d'être commercialisé ou utilisé en interne,
- Les actifs sont générateurs d'avantages économiques futurs,
- Les ressources techniques et financières adéquates et les autres ressources nécessaires à l'achèvement du projet sont disponibles.

La société, depuis le second semestre 2019, remplit l'ensemble des critères d'activation des projets de développement.

Les coûts de développements éventuellement engagés pour des projets qui ne correspondraient pas à ces critères seraient comptabilisés au compte de résultat dès leur engagement.

Les dépenses de développement comprennent des coûts directs et indirects engagés sur les projets et notamment les salaires des chercheurs, ingénieurs et techniciens ainsi que des coûts de sous-traitance engagés pour les activités de développement.

L'effort de développement donne lieu sur l'exercice à la constatation d'une production immobilisée de frais de développement dans le compte Immobilisations incorporelles en cours pour un montant de 268 401 euros sur 2025 contre 200 999 euros pour 2024.

Lorsque les frais seront activés, ils seront amortis linéairement.

Sur 2025, 136 681 euros de frais de projets R&D ont été activés, ils sont amortis linéairement sur 5 ans. (86 832 euros sur 2024)

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, et à chaque clôture d'exercice, les projets de développement inscrits à l'actif du bilan font l'objet d'une analyse afin de s'assurer que chaque projet remplit toujours les critères d'activation. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.

Au 31 décembre 2025, le total des frais de projets R&D activés est de 1 304 449 euros, amortis à hauteur de 732 174 euros.

Il est rappelé que, conformément aux règles françaises en la matière, l'existence au niveau de l'actif du bilan de coûts de développement non encore amortis et supérieures au montant des réserves libres fait obstacle à la distribution.

Les frais de recherche et de développement donnent droit à un crédit d'impôt recherche reconnu à l'issue de l'exercice pendant lequel les dépenses ont été comptabilisées.

Règles et Méthodes Comptables

Chiffre d'affaires

Pour les ventes directes aux hôpitaux (essentiellement France), le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert de propriété des marchandises aux clients. Dans la plupart des cas, le client, hôpital ou clinique, déclare à la société les références consommées dans le cadre de stocks déposés en consignation ou en prêt. Il est alors procédé à une facturation des produits consommés. Le chiffre d'affaires est constaté au moment de la facturation.

Pour le chiffre d'affaires des distributeurs étrangers, la comptabilisation est faite en fonction des règles INCOTERM. Un ajustement est calculé, si nécessaire, pour prendre en compte les conditions spécifiques de transfert de propriété définies dans les commandes ou accords contractuels. L'INCOTERM généralement utilisé est EXW (ex WORKS).

Le chiffre d'affaires correspond à la facturation après déduction des remises ou rabais commerciaux. Les refacturations des frais de transport sont également incluses dans le chiffre d'affaires.

Enfin, le chiffre d'affaires inclut également des produits annexes qui correspondent essentiellement à des refacturations directement liées à l'activité courante, principalement des refacturations de frais de congrès ou de salons lorsque ceux-ci sont payés par la société pour le compte de ses distributeurs ou de prestations réalisées pour le compte de la société SPW Inc leur sont refacturés.

Ventilation du chiffre d'affaires en K€ :

	2025		2024	
Ventes France	4 262	62%	3 651	48%
Ventes EU	96	1%	186	2%
Ventes Export	2 546	37%	3 832	50%
	6 904	100%	7 671	100%

Engagements donnés

La société Spineway s'engage à fournir à Spine Innovations tous les moyens financiers nécessaires pour maintenir son activité sur les 18 prochains mois.

Faits Caractéristiques

Règles et Méthodes Comptables

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 6.9 M€ contre 7.7 M€ en 2024. Cette baisse s'explique par la stratégie définie de migrer vers les gammes Premium de la filiale Distimp et par la volonté de rationaliser les gammes commercialisées au niveau du groupe.

Les refacturations avec les filiales, pour lesquelles l'entité mère fournit l'ensemble des fonctions support et réalise une partie importante des missions opérationnelles (commercial, scientifique, R&D notamment) s'élèvent à 3.9 M€ sur l'année.

Abandon de créances rattachées à participations

En 2025, Spineway a procédé à l'abandon des créances rattachées aux participations Spine Innovations et Distimp pour 9 713 881€, montant qui avait été provisionné et déprécié à 100% au 31 décembre 2024.

Fin du contrat de financement obligataire avec obligations convertibles en actions d'un montant de 10,99 M€

La Société avait conclu, en date du 24 mai 2023, un contrat d'émission et de souscription d'obligations convertibles en actions (OCA) pour un montant nominal maximum total de dix millions neuf cent quatre-vingt-dix mille euros (10.990.000 €) et une durée de 24 mois.

Les caractéristiques détaillées du financement figurent en annexe du communiqué de presse du 25 Mai 2023 et sont également disponibles sur le site internet de la Société.

Du 1er janvier au 11 juin 2025, 180 OCA ont été souscrites et 235 OCA ont été converties en 6 752 108 actions soit une augmentation de capital a été constatée pour 13 504.23 euros.

Le capital au 31 décembre 2025 est de 71 088.78 euros et est composé de 35 544 391 actions de 0,002 euro de nominal chacune.

Au 31 décembre 2025, toutes les obligations convertibles ont été converties.

Participation IMS

Règles et Méthodes Comptables

Integral Medical Solutions (IMS) n'ayant pas déployé le plan opérationnel prévu lors de la prise de participation dans le Groupe Spineway, ce dernier avait initié une procédure devant le tribunal arbitral de Genève qui a rendu une sentence en date du 20 janvier 2022 en faveur de la société Spineway, les condamnant à verser l'intégralité du prix d'acquisition des titres, soit 4 160 K€ majoré des intérêts, et à lui rembourser les frais d'arbitrages engagés. La société IMS n'a jamais répondu aux différentes procédures en cours qui se poursuivent de ce fait.

La société a initié la procédure de reconnaissance de la décision du tribunal arbitral de Genève aux Etats-Unis, IMS ayant son siège dans le Delaware. IMS n'ayant pas répondu à la « petition », Spineway a poursuivi les démarches aux US de mise en défaut d'IMS, préalable à toute démarche de recouvrement.

La Cour d'appel du Delaware (United States Court of Appeals for the third circuit) a décidé, dans un jugement rendu le 19 mars 2025, de confirmer la décision rendue en première instance et déboutant le groupe Spineway de sa demande d'exécution de la sentence arbitrale rendue à Genève qui faisait droit à la demande au fond de Spineway.

Le Groupe rappelle qu'en 2019, il avait pris une participation au sein de la société Integral Medical Solutions (IMS) détenue par la société Strategos. La société Strategos n'ayant pas déployé le plan opérationnel prévu, Spineway avait initié une procédure devant le tribunal arbitral de Genève qui a rendu une sentence en date du 20 janvier 2022 en faveur de la société Spineway, condamnant Strategos à restituer l'intégralité du prix d'acquisition des titres, soit 4 160 K€, majoré des intérêts, et à lui rembourser les frais d'arbitrages engagés.

La société Strategos n'ayant jamais répondu aux demandes de règlement de Spineway, cette dernière a initié la procédure de reconnaissance de la décision du tribunal arbitral de Genève aux Etats-Unis, préalable à toute démarche de recouvrement. En effet, l'exécution de la décision passe par la reconnaissance de la sentence par les autorités judiciaires de l'État du Delaware, lieu du siège de la société mère Strategos. Dans ce cadre, la société Spineway a introduit une demande de reconnaissance de la sentence arbitrale devant le United States District Court for the District of Delaware qui a rejeté la demande de confirmation de la sentence arbitrale, par une ordonnance en date du 1er mars 2024. A l'issue de ce jugement, Spineway avait fait appel de cette ordonnance devant la Cour d'appel du Delaware qui vient donc de confirmer la décision de première instance.

Déterminé à faire reconnaître ses droits, le groupe Spineway étudie les voies judiciaires alternatives pour faire exécuter la sentence arbitrale de Genève qui lui est favorable sur le fond.

A ce jour, il n'existe aucun indice de perte de valeur des titres IMS.

Evènements postérieurs à la clôture

Règles et Méthodes Comptables

Néant

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement	1 237 677		194 375		78 809	1 353 243
Autres	1 947 510		436 885	194 375	86 298	2 103 723
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 185 187		631 260	194 375	165 107	3 456 965
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal. agencet aménagement	239 726		14 871		58 221	196 376
Instal technique, matériel outillage industriels	2 453 901		11 850		2 072 347	393 404
Instal., agencement, aménagement divers	138 649				44 498	94 151
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	353 495		6 900		209 831	150 565
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 185 771		33 621		2 384 897	834 495
FINANCIERES						
Participations	11 546 705					11 546 705
Créances rattachées à des participations	13 876 167				6 046 442	7 829 725
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	40 051		4 770			44 821
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	25 462 923		4 770		6 046 442	19 421 251
TOTAL	31 833 881		669 652	194 375	8 596 446	23 712 711

Annexe libre

Immobilisations financières

Au 31 décembre, la quasi-totalité de l'augmentation de la dépréciation concerne les participations et créances rattachées (filiale US). Cette dépréciation est comptabilisée en financier.

Integral Medical Solutions (IMS) n'ayant pas déployé le plan opérationnel prévu lors de la prise de participation dans le Groupe Spineway, ce dernier avait initié une procédure devant le tribunal arbitral de Genève qui a rendu une sentence en date du 20 janvier 2022 en faveur de la société Spineway, les condamnant à verser l'intégralité du prix d'acquisition des titres, soit 4 160 K€ majoré des intérêts, et à lui rembourser les frais d'arbitrages engagés. La société IMS n'a jamais répondu aux différentes procédures en cours qui se poursuivent de ce fait. (cf Dettes financières)

Les immobilisations financières ne font l'objet d'aucun amortissement.

Crédits d'impôts

La société bénéficie au titre de 2025 des crédits d'impôts suivants :

- crédit d'impôt recherche : 28 156€
- crédit d'impôt innovation : 18 113€.

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement	625 079	231 050	78 809	777 321
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	192 700	186 828	239 447	140 081
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	817 779	417 879	318 256	917 402
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	122 633	15 290	58 221	79 701
Instal technique, matériel outillage industriels	2 247 582	70 105	2 073 497	244 189
Autres Instal., agencement, aménagement divers	134 396	2 534	44 498	92 432
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	322 141	15 584	209 831	127 894
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 826 752	103 512	2 386 047	544 217
TOTAL	3 644 531	521 391	2 704 303	1 461 618

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

	2025	2024
	Décembre	Trimestre 4
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat Net des Entreprises Intégrées	-682 831	-13 174 203
Reprises des Amortissements et provisions	-10 154 555	-1 723
Dotations aux Amortissements et provisions	560 005	10 540 526
Plus et moins values de cession	0	0
Elim. des éléments sans incidence sur la tréso.	0	0
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	-10 277 380	-2 635 400
Variation des frais financiers	0	0
Variation nette exploitation	-881 015	-2 807 384
Variation nette hors exploitation	-221 191	1 334 526
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-1 102 206	-1 472 858
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-11 379 586	-4 108 257
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'inv.	9 184 770	-699 024
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de fi.	325 415	7 059 959
Effet change sur trésorerie et capital	-319	-5 197
VARIATION DE TRESORERIE CASH	-1 869 719	2 247 480
Flux de contrôle	0	0
VARIATION TECHNIQUE DE TRESORERIE	-1 869 719	2 247 480
TRESORERIE A L'OUVERTURE	3 191 474	943 994
TRESORERIE A LA CLOTURE	1 321 754	3 191 474
VARIATION DE TRESORERIE CASH	-1 869 719	2 247 480

Créances

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
Règlement ANC 2022-06				
CREANCES	Créances rattachées à des participations	7 829 725		7 829 725
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	44 821	44 821	
	Clients douteux ou litigieux	24 524	24 524	
	Autres créances clients	2 967 915	2 967 915	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	6 632	6 632	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	46 532	46 532	
	Taxes sur la valeur ajoutée	120 790	120 790	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	5 283	5 283	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	27 612	27 612	
Charges constatées d'avances	75 575	75 575		
	TOTAL DES CREANCES	11 149 410	3 319 685	7 829 725
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	1 801	1 801		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	1 500 000		1 343 750	156 250
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	823 752	823 752		
	Personnel et comptes rattachés	444 005	444 005		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	340 442	340 442		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	398 956	398 956		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	37 032	37 032		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	(90)	(90)		
	Groupe et associés	9 396	9 396		
	Autres dettes	17 022	17 022		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
	TOTAL DES DETTES	3 572 316	2 072 316	1 343 750	156 250
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	450 000			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	712 085			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	9 396			

Produits à recevoir

		31/12/2025
		Règlement ANC 2022-06
Total des Produits à recevoir		2 399 021
Autres créances clients <i>FACTURES A ETABLIR</i>	2 393 738	2 393 738
Autres créances <i>ETAT - PRODUITS A RECEVOIR</i>	5 283	5 283

Provisions

Règlement ANC 2022-06

	Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2025
			Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
Provisions pour hausse des prix					
Provisions pour amortissements dérogatoires					
Provisions fiscales pour prêts d'installation					
Provisions autres					
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Pour litiges					
Pour garanties données aux clients					
Pour amendes et pénalités					
Pour pertes de change		163 606			163 606
Pour pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Pour renouvellement des immobilisations					
Pour gros entretien et grandes révisions					
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres	3 537	4 334			7 871
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 537	167 940			171 477
TOTAL GENERAL	3 537	167 940			171 477
Dont dotations et reprises		4 334			
		163 606			

- d'exploitation
 - financières
 - exceptionnelles

Stocks et En-cours

	31/12/2025	Début exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état	1 657 465	1 651 890	5 575	
Approvisionnements				
Matières premières	29 816	19 464	10 352	
Autres approvisionnements				
TOTAL I	1 687 281	1 671 354	15 927	
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL III				
Production stockée (Total II + Total III)				

Dépréciations des stocks et en-cours

	31/12/2025	Début exercice	Méthode utilisée pour le calcul de la dépréciation
Marchandises			
Marchandises revendues en l'état	340 241	594 429	Dépréciation calculée ligne à ligne
Approvisionnements			
Matières premières			
Autres approvisionnements			
TOTAL I	340 241	594 429	
Production			
Produits intermédiaires			
Produits finis			
Produits résiduels			
Autres			
TOTAL II			
Production en cours			
Produits			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Autres			
TOTAL III			

--

Stocks - Coûts d'emprunt incorporés

31/12/2025	Montants
Postes des stocks concernés par l'incorporation des coûts d'emprunt (1)	

(1) En cas de coûts non attribuables directement, indiquer le taux de capitalisation utilisé pour déterminer le montant

--

Tableau des dépréciations	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				- €
Immobilisations corporelles				- €
Immobilisations financières	14 344 946 €	25 870 €	10 154 555 €	4 216 262 €
Stocks et en-cours				- €
Créances	40 945 €	- €	16 420 €	24 524 €
Total	14 385 891 €	25 870 €	10 170 975 €	4 240 786 €

Charges à payer

		31/12/2025
Règlement ANC 2022-06		
Total des Charges à payer		2 508 524
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 501 801
<i>EMP PPR 1 500KE 05/2023</i>	<i>1 500 000</i>	
<i>BANQUE - INT COURUS A PAYER</i>	<i>1 801</i>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		363 750
<i>FOURNISSEURS - FACT NON PARVEN</i>	<i>363 750</i>	
Dettes fiscales et sociales		642 973
<i>DETTES PROV. CONGES PAYES</i>	<i>226 838</i>	
<i>AUTRES CHARGES A PAYER</i>	<i>206 181</i>	
<i>DETTES PROV. RTT</i>	<i>5 497</i>	
<i>CHARGES SOCIALES SUR CONGES A</i>	<i>101 489</i>	
<i>CHARGES SOCIALES SUR RTT A PAY</i>	<i>2 549</i>	
<i>CH.SOCIALES/AUTRES CHARGES A P</i>	<i>82 472</i>	
<i>ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER</i>	<i>15 684</i>	
<i>CREDITEURS DIVERS - CHARGES A</i>	<i>2 263</i>	

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

31/12/2025	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société à un lien de participation
Actif immobilisé		
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations	7 126 776	4 419 929
Créances rattachées à des participations		
Prêts et autres immobilisations financières		
Actif circulant		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	2 393 738	
Autres créances		
Capital souscrit appelé, non versé		
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	114 927	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits financiers		
Produits de participations	53 731	
Autres produits financiers		
Charges financières		
Charges financières	189 476	
Autres éléments		
Charges financières : abandon de comptes courants	9 712 881	
Reprise en produits financiers	10 154 555	

Elles concernent :

La société Spineway détient 100 % de Spineway INC, Distimp et Spine Innovations et 5 % de IMS.

Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Règlement ANC 2022-06					
Capital social	57 585			13 504	71 089
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	29 403 241	(9 023 643)		573 996	20 953 594
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	33 955				33 955
Réserves statutaires ou contractuelles	4 150 560	(4 150 560)			
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	(13 174 203)	13 174 203		(682 831)	(682 831)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	20 471 138			(95 331)	20 375 807

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 20 471 138

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 20 471 138

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (95 331)

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Règlement ANC 2022-06

	31/12/2025	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		(729 100)	(46 269)	(682 831)
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)				
RESULTAT COMPTABLE		(729 100)	(46 269)	(682 831)

(1) après retraitements fiscaux.

Crédits Impôts :

-CI Recherche : 28 156 €

-CI innovation : 18 113 €

Effectif moyen

		31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		30	
	Professions intermédiaires		4	
	Employés		6	
	Ouvriers			
	TOTAL		40	

Effectif moyen hors apprentis : 37

Effectif moyen avec apprentis : 40

L'effectif moyen de 2024 était de 38 avec apprentis et de 37 hors apprentis.

Rémunérations des Dirigeants

31/12/2025

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Informations non communiquées car permettant d'identifier la situation des dirigeants